



MAIRIE
DE
CORBIÈRES-EN-PROVENCE

PROCES VERBAL **du** **CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 22 janvier à 19h00**

Présents : Mmes AMIGONI A ; ARNEL H ; LAUGA-CROZE ; LOMBINO S ; PALLA O ;
ROUSSEAU C

Mrs CASTEL JC ; FIGUIÈRE S ; LAMAZÈRE G ; RAMIREZ JP

Procurations : MIOLA JL à PALLA O

Absents excusés :

Absents : MARELLI S ; PIERRISNARD P, LE GENDRE M ; DELSAUT A

Secrétaire de séance : A AMIGONI

Début de séance : 19H14

Approbation du PV du 18/12/2025 – A la majorité – 9 POUR

1. DCM 2026-01 : Autorisation de demande de permis de construire et demande de subvention pour la création de logements conventionnés rue des Ferrages

Monsieur le maire explique au conseil municipal que la commune s'est énormément développée ces dernières années.

Les demandes de location d'appartement sont importantes. La commune a donc décidé de compléter son parc locatif conventionné, de 10 logements actuellement, par trois nouveaux appartements.

La parcelle E350 plus communément appelée « maison Bremond » est l'endroit idéal pour la création de ces logements.

Dans le bâtiment existant il sera nécessaire de déposer une demande de permis de construire pour la réalisation de deux appartements type T2 au rez-de-chaussée et un appartement type T4 au premier étage.

Les superficies respectives pour les 2 T2 seront de 35,75 m² et 49,19 m². Le T4 aura quant à lui une superficie de 94,54 m².

Monsieur le maire propose de faire une demande de subvention pour ces logements conventionnés.

La proposition d'une démarche simplifiée auprès de la préfecture permettra un subventionnement de 80 % du prix de la réalisation par le biais du PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) et du PLUS (Prêt Locatif à Usage Social).

Monsieur le maire expose au conseil municipal le coût de cette opération :

- Travaux : 98 253,43 € HT
- Etudes préalables : 2 500 € HT
- Estimation de la dépose du Permis de Construire : 2 500 € HT

Soit un montant de : 103 253,43 € HT

Où l'exposé de Monsieur le Maire :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, (11 POUR dont 1 PROCURATION), lors de la séance du 22/01/2026 :

- **APPROUVE** la décision de créer ces 3 logements conventionnés supplémentaires.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer une demande de permis de construire.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire les demandes de subventions auprès de l'État pour 80 % de la somme de ce projet.
- **DIT** que cette opération fera l'objet d'une inscription dans le budget communal de 2026.

2. DCM 2026-02 : Adhésion à l'avenant n°2 du contrat départemental de solidarité territoriale 2024-2026 Durance Luberon Verdon Agglomération

Vu la délibération n°V-SCC-1 du 22 mars 2024 où l'Assemblée départementale a validé les huit contrats départementaux de solidarité territoriale pour la période 2024-2026,

Vu le contrat du territoire Durance Luberon Verdon Agglomération,

Vu la délibération N° V-SCC-1 du 28 mars 2025 approuvant les sept avenants n°1 aux contrats départementaux de solidarité territoriale 2024-2026 annexés à la présente délibération,

Vu la délibération N°V-SCC-1 du 05 décembre 2025 approuvant les huit avenants n°2 aux contrats départementaux de solidarité territoriale 2024-2026 annexé à la présente délibération,

Monsieur le Maire demande au conseil de valider cet avenant n°2.

Monsieur le Maire demande au conseil de l'autoriser à signer tout document y afférent.

Où l'exposé de Monsieur le Maire :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

(11 POUR dont 1 PROCURATION), lors de la séance du 22/01/2026 :

- **DECIDE** de valider l'avenant n°2 du contrat départemental de solidarité territoriale 2024-2026
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 ci-joint du contrat départemental de solidarité territorial 2024-2024 et tout document y afférent.

Fin de séance 19h24